



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 2 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le jeudi 26 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : NOËL Pierre

2026-049 - DISSOLUTION ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE DOMAINE DES GENÊTS

Rapporteur : GABARD Bruno

VU l'avis favorable de la Commission finances de fonctionnement en date du 14 janvier 2026,
VU l'avis favorable de la Commission finances d'investissement en date du 21 janvier 2026,

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe Domaine des Genêts a été ouvert par délibération n°2016/42 en date du 25/07/2016 afin de retracer toutes les opérations relatives à la gestion du lotissement.

Compte tenu de la vente de l'ensemble des lots et de la réception de travaux, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER la dissolution et la clôture du budget annexe Domaine des Genêts au 31 décembre 2026 ;
- DE DECIDER que l'excédent de 69 934,38 € sera repris par le budget principal en 2026 (compte 75821) ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget annexe et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- DE DIRE que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 2 avril 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétaire de séance,
Pierre NOËL, 3ème adjoint au Maire

